



LES 10 HP CITROËN

MUNIES DE PROPULSEURS KÉGRESSE - HINSTIN



au Concours des Voitures à Neige
des Alpes et des Pyrénées

- Février 1922 -



Le Concours des " Voitures à neige " organisé en février 1922 par l'Automobile Club de France, avec la collaboration du Touring Club de France et du Club Alpin Français, se divisait en deux parties :

Dans les Alpes, le concours comprenait trois journées :

La première empruntait le parcours d'Anney à Chambéry par les cols de Leschaux et de Plainpalais ; la seconde, la route de Chambéry à Saint-Pierre-de-Chartreuse, par les cols de Frêne et du-Cucheron ; la troisième, le parcours Saint-Pierre-de-Chartreuse à Grenoble par le col de Porte et le Sappey. En outre, des expériences sur champs de neige vierge devaient avoir lieu à Saint-Pierre-de-Chartreuse et au Sappey. Les routes étaient, à plusieurs endroits, complètement obstruées par la neige dont l'épaisseur atteignait 1m80.

Dès leur arrivée à Grenoble, les six 10 HP Citroën engagées furent transportées à Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

Le concours des Pyrénées durait également trois jours :

Le départ de la première étape fut donné de Vernet-les-Bains (altitude 650 mètres) pour atteindre Font-Romeu (altitude 1.800 mètres). Pendant la seconde journée, des expériences furent faites dans les champs de neige vierge et les voitures atteignirent l'altitude de 2.400 mètres. La dernière journée comportait la descente de Font-Romeu à Quillan (altitude 299 mètres), par Montlouis et la vallée de l'Aude.

Aucun incident ne marqua ces six journées. Le concours officiel se terminait à Quillan, mais, sur la demande du Comité d'Initiative de Caunterets, les six voitures furent embarquées pour Pierrefitte et de là firent, pendant trois jours, des démonstrations, tant sur des terrains escarpés dans les montagnes entourant Caunterets, que sur la route du Tourmalet complètement obstruée par la neige.

Les grands journaux se rendant compte de l'importance capitale de ce concours, avaient délégué leurs principaux rédacteurs : nous reproduisons ci-dessous un extrait des comptes rendus publiés par certains d'entre eux en faisant remarquer qu'il s'agit d'articles d'information et non de publicité.